

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2010

2010_11 - BUDGET PRIMITIF 2010 – CAISSE DES ECOLES

Mis au vote, le budget de la Caisse des écoles est adopté, à la majorité avec 15 voix pour et 1 voix contre, par les membres présents ou représentés du Conseil Municipal.

BUDGET PRIMITIF 2010 – BUDGET DU LOTISSEMENT DU GOLF

Mis au vote, le budget du lotissement du Golf est adopté, à l'unanimité, par les membres présents ou représentés du Conseil Municipal.

BUDGET PRIMITIF 2010 – BUDGET DU LOTISSEMENT D'EGREMONT

Mis au vote, le budget du lotissement d'Egremont est adopté, à l'unanimité, par les membres présents ou représentés du Conseil Municipal.

BUDGET PRIMITIF 2010 – BUDGET DU LOTISSEMENT PRE LECOMPTE

Mis au vote, le budget du lotissement Pré Lecomte est adopté, à l'unanimité, par les membres présents ou représentés du Conseil Municipal.

BUDGET PRIMITIF 2010 – BUDGET GENERAL

Mis au vote, le budget général est adopté, à la majorité avec 15 voix pour et 1 voix contre, par les membres présents ou représentés du Conseil Municipal.

2010_12 – SUBVENTION 2010 A LA CAISSE DES ECOLES

Après délibération, les membres présents ou représentés du Conseil Municipal, à l'unanimité, votent le versement de la subvention d'équivalence de 16 105 €.

SUBVENTION 2010 AU C.C.A.S.

Après délibération, les membres présents ou représentés du Conseil Municipal, à l'unanimité, votent le versement de la subvention d'équivalence de 13 970 €.

2010_13 - VOTE DES TAUX 2010

Après délibération, les membres présents ou représentés du Conseil Municipal, à la majorité avec 15 voix pour et 1 voix contre, décident de voter les taux suivants : taxe d'habitation : 13,83 %, taxe sur le foncier bâti : 19,97 %, taxe sur le foncier non bâti : 41,27 %.

2010_14 - TRAVAUX DE VOIRIE AVENUE DE LA LIBERATION – 3^{ème} TRANCHE ET PLACETTE

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres accepte l'estimation de 418.685 € HT pour la réalisation des travaux de voirie de la 3^{ème} tranche de l'avenue de la Libération et de la place et rue de Saint-Christophe.

2010_15 - F.U.C.L.E.M. : NOUVELLES ADHESIONS

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable à l'adhésion des communes BAUDONVILLERS – CHARDOGNE – FLASSIGNY – LAVINCOURT – LE NEUFOR – QUINCY-LANDZECOURT à la F.U.C.L.E.M.,

2010_16 - RAPPORT 2009 SUR LES MARCHES PUBLICS

Les membres présents ou représentés du Conseil Municipal prennent acte des marchés publics conclus en 2009.

2010_17 - RAPPORT 2009 SUR LES TRANSACTIONS FONCIERES

Les membres présents ou représentés du Conseil Municipal prennent acte des transactions réalisées au cours de l'exercice 2009.

2010_18 - RAPPORT 2009 SUR LES FORMATIONS DES ELUS

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'aucune action de formation n'a été suivie par les élus municipaux au cours de l'exercice 2009.

2010_19 - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune n'a pas fait valoir son droit de préemption sur les transactions suivantes : la maison au 10 rue des Côteaux vendue à M. GOSSIN François et un appartement au 8 rue des Pressoirs vendu en indivision à Mme ZAMBITO-MARSALA Anna.

2010_20 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ "ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS AVENUE DE LA LIBERATION 3^{ème} TRANCHE"

Les membres présents du Conseil Municipal prennent acte de la décision de la commission d'attribution, qui, après jugement des offres sur la valeur technique, sur l'optimisation du planning et le prix des prestations a attribué le marché à l'entreprise CEGELEC/ALTP pour un montant de 97.513,08 € HT (offre par ailleurs la moins disant).

2010_21 - TRAVAUX DE RENOVATION ET D'AMELIORATION THERMIQUE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres acceptent l'estimation de 245.000 € HT pour la réalisation des travaux de rénovation et d'amélioration thermique de l'école élémentaire et donnent pour pouvoir à monsieur le maire pour solliciter les financements après des partenaires Conseil Général, fonds GIP, EDF, fonds leader du Pays Barrois.

2010_22 - ACHAT PARCELLE AM 154 AU LIEUDIT NOLIERES A M. JEAN-PIERRE RAVERA

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, se prononce favorablement pour l'acquisition de la parcelle AM 154 d'une contenance de 19 ares 87 centiares située au lieudit Nolière sur la base de 0,60 € le m² soit pour la somme de 1.192,20 €.